



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 24 de la résolution 68/239 de l'Assemblée générale, décrit les activités que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a menées depuis la publication du rapport précédent (A/68/332) pour appliquer les décisions prises à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcer ONU-Habitat.

Il rend compte des progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), notamment dans le cadre de la septième session du Forum urbain mondial et de la Campagne urbaine mondiale. On y trouvera également une description des progrès accomplis en ce qui concerne trois grandes questions mises en lumière par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/239 : résultats de l'examen de la structure de gouvernance; évolution de la situation financière d'ONU-Habitat; et urbanisation durable et programme de développement pour l'après-2015.

* A/69/150.



Le rapport rend compte également de l'engagement d'ONU-Habitat dans le tout premier débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration, sur le thème de l'urbanisation durable, ainsi que des travaux considérables que le Programme a accomplis aux niveaux mondial et régional au cours de la période considérée, dont la publication du *Rapport mondial sur les établissements humains 2013 : planifier et configurer une mobilité urbaine plus durable*, les activités de la Journée mondiale de l'Habitat 2013 et les préparatifs de la première Journée mondiale des villes. Il se termine par une série de recommandations concernant Habitat III et des questions de politique générale touchant l'urbanisation et les établissements humains.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 24 de la résolution 68/239 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

II. Bilan des progrès des préparatifs d'Habitat III

2. Au paragraphe 24 de sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire figurer dans le rapport qu'il lui présenterait à sa soixante-neuvième session un bilan des progrès accomplis dans les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

3. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a été guidé dans les préparatifs d'Habitat III par les résolutions 67/216 et 68/239 de l'Assemblée générale et par la résolution 24/14 de son Conseil d'administration.

A. Activités préparatoires à l'échelle mondiale

4. Durant la période considérée, les activités préparatoires suivantes ont été menées à l'échelle mondiale : suite donnée aux décisions du Conseil d'administration concernant Habitat III; appui aux délibérations du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat concernant Habitat III; mobilisation des collectivités locales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat; la mobilisation de ressources pour le processus préparatoire et la Conférence elle-même; et mise en place du secrétariat d'Habitat III.

Suite donnée aux décisions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat concernant Habitat III

5. Au paragraphe 14 de sa résolution 67/216, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence de présenter au Conseil d'administration d'ONU-Habitat pour examen à sa vingt-quatrième session, en faisant appel aux compétences des organismes des Nations Unies, une proposition sur les meilleurs moyens d'appuyer les activités préparatoires de la Conférence et d'y contribuer de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible avec la participation de tous, et d'agir en conséquence.

6. En réponse à cette demande, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, a présenté la proposition requise au Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-quatrième session. Celui-ci a été invité à décider de la documentation et des réunions qui constitueraient les contributions et l'appui d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies à la préparation d'Habitat III.

7. Le présent rapport décrit la mise en œuvre par ONU-Habitat des autres activités de suivi menées au cours de la période considérée.

8. En premier lieu, dans le cadre de la suite donnée au paragraphe 2 a) de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, dans lequel celui-ci a prié le Secrétaire général d'Habitat III d'examiner les contributions éventuelles des organismes des Nations Unies et des partenaires du Programme pour l'habitat aux activités préparatoires, le comité interorganisations des Nations Unies pour la coordination d'Habitat III a été créé à Genève le 3 juillet 2013, puis a tenu sa première réunion (voir A/68/332, par. 30 et 31). Au cours de la période considérée, le comité a tenu sa deuxième réunion le 27 novembre 2013 à New York et sa troisième réunion le 8 avril 2014 à Medellín (Colombie), pendant la septième session du Forum urbain mondial.

9. À la vingt-septième session du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui s'est tenue à Santiago les 17 et 18 mars 2014, ONU-Habitat a proposé l'inscription à l'ordre du jour d'un point intitulé « Un nouveau programme des Nations Unies pour les villes ». La réaction ayant été positive, un groupe de travail a été créé au début de juillet 2014 et a commencé ses travaux.

10. Sur la base du rapport de ce groupe de travail, le Comité de haut niveau sur les programmes devrait formuler des projets de recommandations de politique générale concernant un nouveau programme des Nations Unies pour les villes, pour examen préliminaire par le Conseil des chefs de secrétariat en novembre 2014. Il est également envisagé de soumettre les réclamations approuvées par le Conseil au Comité préparatoire d'Habitat III en décembre 2015 en tant que contribution des organismes du système des Nations Unies au processus préparatoire.

11. Deuxièmement, conformément au paragraphe 2 c) de la résolution 24/14 du Conseil d'administration, ONU-Habitat a continué d'affiner le document de réflexion actualisé destiné à éclairer le processus préparatoire d'Habitat III. Le document a été communiqué aux autres fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux États Membres.

12. Troisièmement, conformément au paragraphe 2 d) de la résolution 24/14, le Secrétaire général d'Habitat III a finalisé et distribué aux États Membres, en novembre 2013, les directives concernant les rapports nationaux à établir en vue de la Conférence, ainsi que leur format. Ces directives résultent d'une série de consultations tenues au second semestre de 2013 avec les États Membres, les partenaires du Programme pour l'Habitat et les organismes du système des Nations Unies.

Délibérations du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat

13. Comme on l'a dit plus haut, le Conseil d'administration, par sa résolution 24/14, a prié le Secrétaire général de la Conférence, en sa qualité de Directeur exécutif, d'affiner en consultation avec le Comité des représentants permanents son projet de contribution au processus préparatoire d'Habitat III.

14. Comme suite à cette demande, le groupe de travail du Comité chargé de la planification (baptisé ensuite Sous-Comité du Comité des représentants permanents sur la politique et le programme de travail) a continué de tenir des réunions sur les préparatifs d'Habitat III. Quatre réunions ont eu lieu depuis lors et des informations actualisées ont été fournies sur l'état d'avancement des préparatifs d'Habitat III,

portant avant tout sur les questions d'organisation et la documentation, notamment le projet de document de réflexion et la feuille de route du processus préparatoire. Le Comité s'est dit prêt à participer aux préparatifs menés à Nairobi en vue d'Habitat III.

Mobilisation des autorités locales et des autres partenaires du Programme pour l'Habitat

15. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a mobilisé les autorités locales et les autres partenaires du Programme pour l'habitat dans le cadre du Forum urbain mondial, de la Campagne urbaine mondiale et d'un projet intitulé « Renforcement des partenariats en vue d'un programme urbain pour l'Afrique ».

Septième session du Forum urbain mondial

16. Dans sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a souligné que le Forum urbain mondial était le lieu de rencontre incontournable pour les responsables politiques, les dirigeants locaux, les acteurs non gouvernementaux et les spécialistes des établissements humains.

17. La septième session du Forum urbain mondial, organisée par ONU-Habitat, a été une réussite en termes de pertinence, de résultats et de participation. Y ont participé plus de 22 000 personnes de plus de 140 pays, réunies pour chercher des moyens de promouvoir un développement urbain pour tous dans toutes les parties du monde. La Déclaration de Medellin, principal document issu de la session, exprime l'esprit et les principales recommandations du Forum. Elle porte essentiellement sur l'équité en tant que fondement du développement durable, la ville comme lieu d'opportunités et la nécessité de promouvoir un nouveau programme pour les villes et de contribuer à l'avenir dans le cadre des délibérations sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur Habitat III.

18. Les participants à la septième session du Forum urbain mondial ont considéré qu'en faisant de l'équité une partie intégrante du programme de développement, on pouvait mieux s'attaquer aux problèmes et difficultés structurelles profondes que rencontrent les villes. L'équité, à la fois obligation morale et clef de voûte de la justice sociale, devient partie intégrante des transformations en profondeur.

19. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir un nouveau programme pour les villes permettant de résoudre le problème du manque de cadre juridique et de planification, qui a pour conséquences une expansion inexorable des villes, une utilisation intensive de l'énergie, des effets dangereux en termes de changements climatiques, de nombreuses formes d'inégalité et d'exclusion et des difficultés accrues à donner à tous un travail décent. Le programme devrait promouvoir un modèle d'urbanisation centré sur l'être humain.

20. Il a été dit que le cadre du programme de développement pour l'après-2015 était l'occasion de réaffirmer qu'une bonne planification et une bonne gestion des villes étaient en tous lieux un facteur réel de changement. À cette fin, les participants au Forum ont réaffirmé la nécessité d'inclure les aspects essentiels des villes et établissements humains durables dans le programme de développement pour l'après-2015 afin de mettre le pouvoir de transformation des villes au service du développement durable.

21. Les débats de la septième session du Forum urbain mondial ont apporté une contribution importante à Habitat III. Il a été reconnu qu'Habitat III était une occasion unique de mettre en place un nouveau programme pour les villes, pouvant contribuer à exploiter l'urbanisation comme une force positive pour les générations présentes et futures, et à faire progresser la recherche de l'équité et de la prospérité partagée.

22. À cette fin, la Campagne urbaine mondiale a été reconnue à Medellín comme un processus participatif et une plateforme de partenariat permettant aux acteurs du changement de mener un processus global ouvert à tous en vue d'Habitat III.

Campagne urbaine mondiale

23. Depuis son lancement en mars 2010, à la cinquième session du Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale, d'abord réseau d'échange des connaissances, est devenue un organe de réflexion considérablement renforcé en légitimité et en nombre de partenaires.

24. Elle comprend actuellement plus de 75 partenaires et membres, dont d'importants groupes d'intérêt et fédérations d'organisations de portée mondiale. Ses partenaires apportent à ONU-Habitat une contribution déterminante en promouvant les questions et solutions d'urbanisation en général, ainsi qu'Habitat III. Ses membres jouent aussi un rôle multiplicateur pour ce qui est de diffuser des messages clefs.

25. Depuis la sixième session du Forum urbain mondial, tenue à Naples (Italie) en septembre 2012, et le lancement du « Manifeste pour la ville : l'avenir urbain que nous voulons », la Campagne urbaine mondiale a pris une part active aux préparatifs de la Conférence Habitat III. Les partenaires ont reconnu qu'Habitat III avait une importance stratégique dans l'élévation mondiale du programme pour les villes. Un groupe de travail sur Habitat III, créé par le Comité directeur de la Campagne urbaine mondiale en septembre 2012, s'est réuni en avril et septembre 2013 pour réfléchir aux conférences précédentes, concevoir une stratégie et rédiger une position sur « La ville nous avons besoin » (vision d'une ville pour le XXI^e siècle), contribution en tant que partenaires de la Conférence.

26. Le document de consensus sur « La ville nous avons besoin » a été présenté à New York en mars 2014 par les principaux partenaires, dont l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les villes et les changements climatiques, Michael R. Bloomberg, en collaboration avec la Fondation Ford. La prochaine étape du processus de « La ville nous avons besoin » en vue d'Habitat III aura lieu au campus des penseurs urbains, à Caserte (Italie), en octobre 2014.

Participation des collectivités locales et régionales

27. Au paragraphe 7 de sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a invité les États Membres à faciliter les préparatifs et la participation de nombreuses parties prenantes, y compris les collectivités locales et leurs associations, à l'élaboration, la révision et l'application de politiques de la ville nationales, s'il y a lieu, notamment grâce à des forums urbains nationaux qui peuvent aussi servir à préparer Habitat III.

28. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », reconnaît en son paragraphe 42 l'importance des organes gouvernementaux et délibérants à tous les niveaux,

notamment des collectivités locales, dans la promotion du développement durable, en ces termes : « Nous réaffirmons que les organismes publics et législatifs, à tous les niveaux, ont un rôle clef à jouer dans la promotion du développement durable ».

29. Lors des préparatifs de la Conférence, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, un groupe d'associations de collectivités locales s'est réuni en avril 2012 pour contribuer aux travaux du Groupe des amis des villes durables. Ce groupe informel de 29 représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, coprésidé par Singapour et la Suède, a joué un rôle déterminant pour ce qui est d'introduire la dimension urbaine dans les délibérations de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était présent à la réunion d'avril et les représentants permanents ont dûment pris note des contributions des maires et gouverneurs.

30. Le succès de la Conférence de Rio à cet égard a amené Cités et gouvernements locaux unis à former l'Équipe spéciale mondiale des collectivités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III, en vue de créer une stratégie commune pour contribuer aux débats de l'élaboration des politiques internationales dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, le suivi de la Conférence de Rio et les préparatifs d'Habitat III.

31. En ce qui concerne les autres partenaires du Programme pour l'habitat, ONU-Habitat a lancé un projet intitulé « Renforcement des partenariats en vue d'un programme urbain pour l'Afrique », appuyé financièrement par le Nigéria à hauteur de 3 millions de dollars. Faisant fond sur le document *New Pact: Optimizing the Urban Advantage* (Nouveau pacte : optimiser les avantages de l'urbanisation) issu de la quatrième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, ce projet vise à souligner l'importance de l'urbanisation comme impératif de développement en Afrique tout en préparant l'Afrique subsaharienne en vue d'Habitat III. Il définit les priorités de la région pour les 20 prochaines années.

32. La participation des partenaires du Programme pour l'habitat à toutes les étapes de l'élaboration d'un programme pour les villes africaines, qui sera aussi une contribution de l'Afrique au processus préparatoire d'Habitat III, vise à garantir un résultat répondant véritablement aux besoins de la population africaine

33. Le projet a suscité beaucoup d'intérêt d'autres parties prenantes essentielles et a fusionné avec l'initiative présidentielle sur un programme pour les villes africaines, sous la direction du Président Mahama du Ghana et du Président Jonathan du Nigéria. Le Ghana a annoncé une contribution de 500 000 dollars à la conférence de lancement du projet, qui s'est tenue en décembre 2013. La Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, l'Alliance des villes et Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique ont tous exprimé leur volonté de s'associer à ONU-Habitat pour aider les États Membres à mener à bien le programme pour les villes africaines.

Ressources financières et autres pour la Conférence et son processus préparatoire

34. La proposition présentée par le Secrétaire général d'Habitat III au Conseil d'administration d'ONU-Habitat lors de sa vingt-quatrième session, comme suite au

paragraphe 14 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale, était accompagnée d'un projet de feuille de route et d'un projet de budget pour le processus préparatoire.

35. À ce moment, un montant estimatif de 12 861 300 dollars était prévu pour les préparatifs d'Habitat III et la Conférence elle-même, non compris les dépenses opérationnelles du pays hôte. De ce montant, 9 073 100 dollars seraient mobilisés pour le fonds d'affectation spéciale pour Habitat III et 3 788 200 dollars seraient imputés au budget ordinaire.

36. En novembre 2013, le Contrôleur de l'ONU a mis en place le fonds d'affectation spéciale pour Habitat III et un compte a été ouvert pour le dépôt des contributions volontaires.

37. En décembre 2013, l'Assemblée générale a inscrit au chapitre 15 du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (Établissements humains) un montant de 2 073 700 dollars pour les préparatifs d'Habitat III durant l'exercice biennal 2014-2015. Un montant supplémentaire de 1 063 000 dollars a été alloué au titre du chapitre 2 du budget ordinaire (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour l'organisation des deux premières réunions du Comité préparatoire d'Habitat III.

Mise en place du secrétariat d'Habitat III

38. Le Secrétaire général d'Habitat III a créé le secrétariat de la Conférence le 4 février 2014, avec à sa tête le Secrétaire général adjoint d'Habitat III, à la classe D-2. Ce poste D-2 est financé par le budget ordinaire, de même que trois postes d'agent des services généraux de la classe G-7. D'autres postes d'administrateur seront financés par le fonds d'affectation spéciale pour Habitat III.

B. Préparatifs régionaux et nationaux

39. Dans toutes les régions, les activités préparatoires d'Habitat III ont progressé sur plusieurs fronts et à des degrés divers, qu'il s'agisse des délibérations intergouvernementales, de la création ou du renforcement des comités nationaux pour Habitat ou de l'établissement des rapports nationaux sur Habitat III.

Afrique

40. La cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue du 25 au 28 février 2014 à N'Djamena, avait à son ordre du jour un examen des préparatifs d'Habitat III et le programme de développement pour l'après-2015, établissant un lien entre les deux processus. Le thème de la session était « Études de cas sur le financement des établissements humains en Afrique : cadres législatifs appropriés et innovations dans la mise en œuvre ». D'autres questions ont aussi été examinées, telles que le programme pour les villes africaines et ses liens avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le document final de la conférence inaugurale du projet « Renforcement des partenariats en vue d'un programme urbain pour l'Afrique » et les progrès accomplis dans les préparatifs de la septième session du Forum urbain mondial.

41. Les principaux documents issus de la session ont été la Déclaration de N'Djamena et le Plan d'action de N'Djamena, qui ont défini les grandes priorités de

l'Afrique dans le domaine des villes et des autres établissements humains, constituant l'apport harmonisé du continent au programme urbain pour l'Afrique, aux préparatifs d'Habitat III et au programme de développement pour l'après-2015.

42. En outre, trois grandes recommandations ont été formulées. Tout d'abord, la Conférence ministérielle devait étudier les moyens de renforcer son engagement dans les processus régionaux et mondiaux, notamment en harmonisant les contributions à Habitat III, au programme de développement pour l'après-2015 et à la septième session du Forum urbain mondial. Deuxièmement, l'efficacité des préparatifs d'Habitat III nécessitait de renforcer les comités nationaux pour Habitat et l'engagement pris de disposer des avant-projets de rapports nationaux à la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III. Troisièmement, les membres de la Conférence ministérielle ont été invités à déterminer s'ils étaient en mesure de déclarer leur appui à un objectif autonome de développement durable axé sur l'urbanisation et à définir des étapes claires durant le processus préparatoire d'Habitat III.

43. Dans le cadre du projet « Renforcement des partenariats en vue d'un programme urbain pour l'Afrique », ONU-Habitat aide actuellement 33 pays moins avancés d'Afrique à établir leurs rapports nationaux en vue d'Habitat III, avec un financement de la France et du Nigéria. Ce processus a commencé avec les pays ayant déjà créé des comités nationaux pour Habitat. Au début du mois de juillet 2014, 20 pays d'Afrique avaient créé des comités nationaux pour Habitat ou étaient en train de le faire, et 5 pays avaient commencé à établir leurs rapports nationaux en vue d'Habitat III.

États arabes

44. Trois réunions préparatoires en vue d'Habitat III se sont tenues dans la région des États arabes. Le 27 mai 2014, à Beyrouth, le Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes a tenu une réunion avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sur les préparatifs régionaux du programme de développement pour l'après-2015 et d'Habitat III. La CESAO s'est montrée vivement intéressée à collaborer aux deux processus.

45. Du 9 au 11 juin 2014, un événement intitulé « Atelier régional sur le suivi des objectifs du programme de développement durable pour l'après-2015 : regard sur l'urbanisation durable – le rôle des observatoires urbains » s'est tenu à Koweït. Y ont participé des représentants de divers pays arabes s'occupant d'observatoires urbains locaux et nationaux. Les participants ont examiné le rôle des observatoires urbains et de l'indice de prospérité des villes pour ce qui est de mesurer la mise en œuvre d'objectifs de développement durable dans la région arabe. Ils ont préconisé de mettre en place des indicateurs dès le début afin de s'approprier le processus et d'en rendre les résultats durables.

46. Le 2 juillet 2014, le Bureau régional d'ONU-Habitat pour les États arabes a tenu une réunion avec la Ligue des États arabes au Caire dans le cadre de la collaboration d'ONU-Habitat avec la Ligue des États arabes, afin d'élaborer une stratégie arabe sur le logement et le développement urbain durable. La Ligue des États arabes avait participé aux préparatifs régionaux du programme de développement pour l'après-2015 et offert son appui, contribuant aux rapports régionaux en vue d'Habitat III. Il a été convenu que le Comité national iraquien

pour Habitat aiderait la Ligue des États arabes à élaborer les rapports de la région arabe en vue d'Habitat III.

47. Au début du mois de juillet 2014, 11 États arabes avaient mis en place des comités nationaux pour Habitat ou étaient en train de le faire, et avaient commencé à établir leurs rapports nationaux en vue d'Habitat III.

Asie et Pacifique

48. Les « Préparatifs nationaux en vue d'Habitat III » étaient à l'ordre du jour de la troisième session du Comité de l'environnement et du développement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), tenue à Bangkok en octobre 2013. Les États membres de la CESAP ont réaffirmé l'importance des processus préparatoires régionaux et adopté la proposition de la CESAP de planifier les préparatifs régionaux en vue d'Habitat III.

49. La CESAP a également organisé à Bangkok en octobre 2013 une manifestation sur le rôle des administrations locales dans « L'avenir que nous voulons ». La CESAP et ONU-Habitat ont examiné les préparatifs d'Habitat III avec l'ambassade d'Indonésie à Bangkok. Le Secrétaire général de la Conférence Habitat III s'est ensuite rendu à Jakarta en juin 2014, visite au cours de laquelle ont eu lieu de nouvelles discussions sur les préparatifs d'Habitat III dans la région et le rôle de l'Indonésie dans le processus.

50. Le Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique a participé à plusieurs réunions d'examen ou de promotion d'Habitat III.

51. Les préparatifs nationaux d'Habitat III ont été inclus dans les directives Asie-Pacifique du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de l'intégration de l'urbanisation dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Enfin, en collaboration avec la CESAP, ONU-Habitat a établi le rapport 2014 sur l'état des villes en Asie-Pacifique, qui sera publié au début de 2015.

52. Au début du mois de juillet 2014, des informations actualisées avaient été reçues de 14 pays concernant la création de comités nationaux pour Habitat et l'élaboration des rapports nationaux en vue d'Habitat III. De ces pays, 11 avaient créé des comités nationaux pour Habitat, et 10 avaient commencé à préparer leurs rapports nationaux en vue d'Habitat III.

Europe et Amérique du Nord

53. En Europe et en Amérique du Nord, outre le fait que les comités nationaux pour Habitat ont été mis en place ou renforcés et que les rapports nationaux ont été établis, les préparatifs de la Conférence Habitat III ont démarré avec les débats intergouvernementaux orchestrés par la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Union européenne.

54. En octobre 2013, ONU-Habitat a publié l'ouvrage intitulé *State of European Cities in Transition 2013: Taking Stock after 20 Years of Reform* lors des journées portes ouvertes de l'Union européenne à Bruxelles. Il a également fait le point sur les préparatifs d'Habitat III à la réunion ministérielle de la CEE sur le logement et l'aménagement des terres qui s'est tenue en octobre à Genève. À la même réunion, la CEE a adopté sa stratégie pour la viabilité des logements et de l'aménagement des

terres, qui fixe des objectifs précis que les États membres doivent atteindre d'ici à 2020. Cette stratégie a été élaborée à partir des résultats d'un sondage d'opinion sur les priorités et les problèmes de logement et d'aménagement du territoire et sur le développement urbain durable dans la région qui a été réalisé dans les 58 États membres de la CEE. Dans ce cadre, la CEE a collaboré avec ONU-Habitat afin de mettre ses profils de pays en conformité avec les directives relatives à l'établissement des rapports nationaux pour Habitat III.

55. En octobre 2013, dans le cadre des préparatifs de l'Union européenne en vue de la Conférence Habitat III, le Bureau de liaison d'ONU-Habitat à Bruxelles a noué un dialogue avec le Groupe du développement urbain, constitué des ministres de l'Union européenne chargés du développement urbain et territorial. À la réunion des directeurs généraux chargés des questions d'urbanisme que le Groupe du développement urbain a tenue à Vilnius en novembre, les États membres de l'Union européenne sont convenus qu'ONU-Habitat assisterait en tant qu'observateur permanent aux réunions du Groupe et aux réunions des directeurs généraux ainsi qu'aux réunions ministérielles.

56. En février 2014, la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne a posé la première pierre d'un programme d'urbanisme pour l'Union européenne en organisant la conférence « Cities of Tomorrow: Investing in Europe » qui s'est tenue à Bruxelles. Selon le rapport de cette conférence, les participants considèrent la contribution de l'Union européenne à Habitat III comme une occasion de dresser le bilan des priorités de l'Union européenne en matière d'urbanisme et ils confirment le rôle moteur que joue l'Union européenne dans le développement urbain durable.

57. À la réunion du Groupe du développement urbain qui s'est tenue à Rome en juillet 2014 sous la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne, les participants ont débattu d'une proposition consistant à mettre au point un cadre de coopération entre l'Union européenne et ONU-Habitat afin d'établir une collaboration stratégique pour préparer la Conférence Habitat III.

Amérique latine et Caraïbes

58. La vingt-deuxième réunion de l'Assemblée générale des ministres et des autorités de haut niveau du secteur du logement et du développement urbain de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a porté sur Habitat III entre autres questions, a rassemblé les représentants de 13 gouvernements à Santiago du 30 septembre au 2 octobre 2013. Cette réunion régionale vise à favoriser la coordination et la coopération intergouvernementale entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans tous les domaines du développement durable relatif aux établissements humains.

59. À l'issue de cette réunion, les participants se sont notamment engagés à encourager l'élaboration de politiques d'urbanisme qui tiennent compte de la population des implantations sauvages en leur garantissant l'accès à l'infrastructure urbaine, aux services collectifs et à des systèmes d'assainissement respectueux de l'environnement ainsi qu'en consolidant leur capital humain et social.

60. Le principal document rédigé par l'Assemblée à l'issue de cette réunion a été la Déclaration de Santiago, dans laquelle les participants ont notamment exprimé

leur désir de prendre part activement à la septième session du Forum urbain mondial et aux préparatifs d'Habitat III ainsi qu'à la Conférence elle-même.

61. Le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'ONU-Habitat a établi un plan d'action pour la préparation de la Conférence Habitat III aux niveaux national et régional, y compris pour l'élaboration des rapports nationaux et régionaux à établir en vue de la Conférence. Il a également rédigé un document de projet afin de mobiliser les ressources financières nécessaires pour fournir aux États un appui technique à l'élaboration des rapports nationaux pour Habitat III.

62. Il s'est réuni avec l'organisme Cities Alliance, qui s'est dit prêt à cofinancer les rapports nationaux et régionaux pour Habitat III.

63. Début juillet 2014, six États d'Amérique latine et des Caraïbes avaient créé un comité national pour la Conférence et un État avait commencé à élaborer son rapport national.

C. Information et publicité

64. En 2013, ONU-Habitat a créé une page Web consacrée à Habitat III. Toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration concernant la Conférence et tous les documents clefs, y compris les rapports pertinents présentés à ces organes et le budget de la Conférence, sont publiés sur cette page.

65. La septième session du Forum urbain mondial et la Campagne urbaine mondiale, dont il a été question plus haut, ont aussi largement contribué à faire connaître Habitat III et les préparatifs de cette conférence.

III. Résultats de la procédure d'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat

66. Au paragraphe 15 de sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a encouragé le Comité des représentants permanents à poursuivre l'examen des propositions, notamment des recommandations et des différentes modalités de réforme, en recherchant le consensus sur les conditions de l'examen de la structure de gouvernance.

67. Au cours de la période à l'examen, le bureau du Comité a continué de débattre de la procédure d'examen de la gouvernance, et notamment du moment le plus opportun pour le mener à bien étant donné les résultats escomptés de la Conférence Habitat III. Cependant, au moment de rédiger le présent rapport, aucun consensus n'avait été trouvé.

IV. Bilan actualisé de la situation financière d'ONU-Habitat

68. Pour l'exercice biennal 2014-2015, le montant des recettes sans affectation particulière prévues au budget est de 62,9 millions de dollars et celui des recettes préaffectées est de 283 millions de dollars. Au 30 juin 2014, le montant des contributions annoncées et confirmées au titre des recettes sans affectation

particulière était de 24,5 millions de dollars (soit 39 % du montant prévu au budget), et 57,6 millions de dollars avaient été reçus au titre des recettes préaffectées (soit 19 % du montant prévu au budget).

69. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué d'appliquer une stratégie de mobilisation des ressources visant à accroître le nombre de donateurs, notamment dans les pays émergents, afin d'enrichir son portefeuille de projets financés au moyen de fonds préaffectés. Il a obtenu de bons résultats à cet égard puisque le montant des recettes préaffectées qu'il a reçues en 2013 dépassait de 27,6 % celui de 2012.

70. Conformément aux principes établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, la simplification du recouvrement intégral des dépenses dans le but de répartir plus précisément les coûts entre les différents projets s'est poursuivie, ce qui a permis d'allouer plus spécifiquement 1,8 million de dollars aux projets financés par des fonds préaffectés en 2013 et d'ainsi diminuer la part des ressources de base dans le financement de ces projets. Le recouvrement des coûts devrait être meilleur en 2014 car le principe de recouvrement intégral des dépenses est appliqué à une proportion croissante de nouveaux accords relatifs aux contributions.

71. ONU-Habitat a également fait des progrès considérables dans l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), notamment en comptabilisant adéquatement les immobilisations de tous ses bureaux, en améliorant considérablement sa base de donnée des accords relatifs aux contributions, des ententes avec ses partenaires d'exécution et des échéanciers des recettes et des paiements y relatifs, ainsi qu'en passant en revue les engagements non réglés. À compter de la fin 2014, les états financiers d'ONU-Habitat seront établis chaque année selon les normes IPSAS. L'organisme s'attache désormais à favoriser le respect de ces normes à tous les niveaux.

72. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué à maîtriser les dépenses incompressibles en prenant plusieurs mesures visant à réduire les frais de voyage, à limiter le recrutement à des postes d'importance cruciale, à mieux conformer les dépenses aux recettes prévues et à établir une structure organisationnelle matricielle qui permette une répartition plus souple des effectifs. En 2014, l'organisme a fait une offre de retraite anticipée aux fonctionnaires les plus âgés afin d'équilibrer les différentes catégories professionnelles et de ramener le nombre de postes permanents à un niveau plus conforme à ses ressources financières principales et à ses besoins.

73. Ces mesures et les réformes de plus grande envergure récemment entreprises par ONU-Habitat devraient permettre à l'organisme de réduire le déficit des recettes de base pour l'exercice biennal 2014-2015.

V. Urbanisation durable et mécanismes du système des Nations Unies

74. Au paragraphe 2 de sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a préconisé d'accorder toute l'attention voulue à l'urbanisation durable dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de participer aux consultations

organisées dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et de lier étroitement cette participation aux préparatifs d'Habitat III.

A. Programme de développement pour l'après-2015

75. Au cours de la période à l'examen, dans le prolongement de sa participation à l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, ONU-Habitat a participé à l'équipe d'appui technique du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Ainsi, l'organisme a largement contribué à la septième session du Groupe de travail ouvert qui s'est tenue du 6 au 10 janvier 2014, notamment en corédigeant les notes d'information relatives à la viabilité des villes et des établissements humains avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et avec la participation de 12 autres programmes, fonds, organismes et commissions régionales des Nations Unies.

76. ONU-Habitat a également continué à participer aux activités du groupe thématique des villes durables du Réseau des solutions pour le développement durable et à collaborer avec l'Équipe spéciale mondiale des collectivités locales et régionales, ainsi qu'avec la coalition *Communitas* pour la viabilité des villes et des régions.

77. ONU-Habitat, en tant que Vice-Président d'ONU-Eau, a également participé aux consultations tenues dans le cadre de la mise au point des objectifs de développement durable et au débat consacré à la question de l'eau et de l'assainissement en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

78. Le rôle de l'urbanisation dans le développement durable est de plus en plus largement reconnu. Dans son rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous : accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 » (A/68/202), le Secrétaire général a énuméré 14 mesures de transformation complémentaires et applicables dans tous les pays qui permettraient de faire du programme de développement pour l'après-2015 une réalité, dont une consiste à « relever les défis de l'urbanisation ».

79. À la septième session du Groupe de travail ouvert, qui a notamment mis l'accent sur la viabilité des villes, des établissements humains et des systèmes de transport, bon nombre d'États Membres se sont dits favorables à ce que l'urbanisation soit inscrite dans les objectifs de développement durable, comme l'ont indiqué les coprésidents dans leur rapport sur la session. À la fin du mois de février 2014, la question de la viabilité des villes et des établissements humains figurait parmi les 19 domaines d'action privilégiés de la liste établie par les coprésidents en vue des débats sur l'élaboration des objectifs de développement durable.

80. Au débat que le Conseil économique et social a consacré à l'intégration à la fin du mois de mai 2014, les participants ont appuyé sans réserve l'établissement d'un objectif distinct de développement durable concernant la viabilité des villes et des établissements humains, comme le décrit de façon plus détaillée la partie ci-après.

81. La proposition définitive du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a été publiée le 19 juillet 2014. L'objectif 11 qui y est inscrit

est intitulé « Rendre les villes et les établissements humains ouverts, sûrs, résilients et viables ». Cette proposition comportait également trois autres objectifs qui sont en lien direct, à des degrés divers, avec le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014-2019, notamment l'objectif 6 : « Garantir à chacun l'accès à l'eau et à l'assainissement et gérer ces ressources et infrastructures de façon viable », l'objectif 7 : « Garantir à chacun l'accès à des sources d'énergie abordables, fiables, viables et modernes » et l'objectif 9 : « Bâtir une infrastructure résiliente et soutenir l'innovation ainsi que l'industrialisation partagée et viable ».

B. Débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration

82. Le tout premier débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration s'est tenu à New York du 27 au 29 mai 2014. Il portait sur l'urbanisation durable et visait à examiner la façon dont l'urbanisation peut permettre d'intégrer efficacement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Il était organisé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en collaboration avec ONU-Habitat et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et avec l'appui de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis. Habitat III a occupé une place de premier plan dans ce débat.

83. Le débat a été présidé par le Vice-Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Vladimir Drobnjak, et a rassemblé un certain nombre de dirigeants de haut niveau, notamment le Président du Rwanda, Paul Kagame, le Vice-Président de la Colombie, Angelino Garzon, la Vice-Présidente de l'Assemblée générale, Isabelle Picco et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon.

84. Il a été ponctué par divers échanges et tables rondes, ainsi que par des manifestations parallèles organisées par des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et d'autres acteurs, au cours desquelles les orateurs de marque et les experts invités ainsi que les ministres, maires et autres intéressés ont pu dialoguer de l'avenir de l'urbanisation et des villes.

85. Les participants ont conclu que l'urbanisation pouvait servir de levier pour promouvoir et réaliser le développement durable. Pour ce faire, il faudra adopter une stratégie intégrée mobilisant l'ensemble des principaux intéressés afin de trouver des solutions novatrices propices à la viabilité économique, environnementale et sociale.

86. Comme l'indique le rapport de ce débat, non seulement les conclusions de ce dernier pourraient alimenter le débat de haut niveau du Conseil économique et social, y compris le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, mais elles pourraient également constituer la contribution du Conseil à la Conférence Habitat III qui se tiendra en 2016.

C. Mécanisme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

87. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a participé au mécanisme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment

à la dix-neuvième Conférence des Parties à la Convention et Conférence sur les changements climatiques tenue à Bonn (Allemagne) en juin 2014. À la dix-neuvième Conférence des Parties, le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat a pris part à la première journée des villes jamais tenue à une telle occasion.

88. En ce qui concerne les activités mentionnées ci-dessus, ONU-Habitat a également participé aux préparatifs du Sommet sur le climat du Secrétaire général qui doit se tenir en septembre 2014. Ce dernier a demandé au Directeur exécutif d'ONU-Habitat de diriger les travaux consacrés aux villes en préparation du Sommet. Le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour les villes et les changements climatiques, Michael Bloomberg, codirige maintenant ces travaux.

89. Le rôle de cet Envoyé spécial consiste à mettre au point un ensemble d'initiatives multipartites visant à appuyer la lutte contre les changements climatiques dans les zones urbaines, notamment un « Pacte des maires », une « Alliance des responsables du financement de l'action climatique urbaine » et, dans le cadre du programme d'action pour les transports, une initiative sur « L'électricité et la mobilité urbaine ».

VI. Principales activités de programme mondiales et régionales

90. ONU-Habitat, qui a organisé la septième session du Forum urbain mondial et participé aux conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain (voir plus haut), a mené à bien deux autres grandes activités mondiales et régionales, soit la publication du *Rapport mondial sur les établissements humains 2013* et l'organisation de la Journée mondiale de l'habitat et la préparation de la Journée mondiale des villes de 2014.

A. Rapport mondial sur les établissements humains 2013

91. Le lancement du *Rapport mondial sur les établissements humains 2013*, qui était consacré à la planification et à la conception en faveur d'une mobilité urbaine durable, a eu lieu à Medellin (Colombie) le 7 octobre 2013, lors de la Journée mondiale de l'habitat. Dans le cadre de ce lancement, des manifestations ont été organisées dans de nombreuses autres localités. Le rapport mondial a été élaboré à partir des conclusions de recherches régionales et thématiques et d'études de cas (la plupart publiées sous forme électronique) produites par plus de 150 experts de toutes les régions, nombre desquels ont également examiné la version préliminaire du document.

92. Le rapport mondial s'appuie sur un grand nombre de données pour conclure que l'approche adoptée traditionnellement pour tenter de résoudre les problèmes de transport des villes, c'est-à-dire l'extension de l'infrastructure destinée aux automobiles, n'est, au mieux, qu'une solution temporaire puisqu'elle n'élimine pas les problèmes inhérents au transport urbain, notamment les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique, le bruit et les accidents de la circulation.

93. Le rapport conclut donc que la mise en place de systèmes de transport urbain viables nécessite un changement d'approche radical. Les transports et la mobilité

ont pour objectif de permettre à la population d'accéder à des destinations, activités, services et biens. Par conséquent, l'objectif ultime du transport est « l'accès ».

94. L'aménagement des villes et l'architecture urbaine devraient donc viser à rapprocher la population et les lieux en créant des villes bâties sur l'accessibilité, et non se contenter d'étendre l'infrastructure de transport ou d'intensifier la circulation des personnes ou des marchandises. L'organisation et la fonctionnalité des villes sont par conséquent un des grands thèmes du rapport, qui met l'accent sur la mise en relation de l'occupation des sols et de la planification des transports. Le rapport présente également une série de recommandations sur la manière de planifier et de concevoir des systèmes viables de mobilité urbaine.

B. Journée mondiale de l'habitat 2013 et première Journée mondiale des villes

95. Les grandes festivités de la Journée mondiale de l'habitat 2013 se sont déroulées à Medellín le 7 octobre 2013 sur le thème de la mobilité urbaine, car la mobilité et l'accès aux biens et services sont indispensables au bon fonctionnement des villes et des agglomérations qui s'agrandissent. Dans les villes organisées en fonction de l'accessibilité, les moyens de transport plus viables sont plus attrayants et de plus en plus de voyageurs délaissent leur voiture au profit des trains, des bus, des pistes cyclables et des trottoirs.

96. Les festivités de Medellín se sont déroulées dans le cadre de la Semaine de la mobilité de cette ville, organisée par la municipalité et le cinquième Forum international de la mobilité, auquel participe ONU-Habitat.

97. Diverses manifestations et activités sur ce thème ont également eu lieu à Londres, New York, Singapour, Nairobi et dans de nombreuses autres villes, localités et sites du monde entier.

98. Dans sa résolution 68/239, l'Assemblée générale a proclamé, à compter de 2014, le 31 octobre Journée mondiale des villes, et invité les États, les organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Habitat, les organisations internationales concernées, la société civile et toutes les autres parties intéressées à observer la Journée et à la faire connaître au public.

99. Comme suite à cette résolution, le Conseil municipal de Shanghai et le Gouvernement chinois ont proposé d'organiser les principales manifestations de la première Journée mondiale des villes. Cette journée devrait augmenter largement l'intérêt de la communauté internationale pour les questions d'urbanisation, renforcer la coopération entre les pays dans le cadre des possibilités et des enjeux de l'urbanisation et contribuer au développement urbain durable dans le monde entier.

VII. Conclusions et recommandations

100. **Compte tenu des activités menées dans le cadre des préparatifs d'Habitat III qui sont décrites ci-dessus, il est demandé à tous les États Membres :**

a) **D'arrêter le lieu, les dates, la structure et les modalités de la Conférence, conformément au paragraphe 10 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale;**

b) **D'arrêter également le lieu et la durée de la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire, conformément au paragraphe 9 d) de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale;**

c) **De garantir la participation des autorités locales et de toutes les autres parties prenantes aux préparatifs et à la Conférence elle-même;**

d) **D'accélérer l'établissement des rapports nationaux pour Habitat III et leur présentation au secrétariat de la Conférence;**

e) **De continuer à inclure un débat sur Habitat III dans les réunions régionales déjà planifiées, telles que les sessions ordinaires des conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain ainsi que les autres réunions intergouvernementales régionales, de façon à ce que les contributions régionales soient prises en compte lors des préparatifs de la Conférence;**

f) **De veiller à ce que le document final de la Conférence Habitat III s'appuie sur le programme de développement pour l'après-2015;**

g) **De soutenir les préparatifs nationaux, régionaux et mondiaux de la Conférence au moyen de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour Habitat III.**

101. En ce qui concerne les politiques relatives à l'urbanisation et aux établissements humains, il est demandé à tous les États membres :

a) **De continuer à accorder toute l'attention voulue à l'urbanisation durable dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;**

b) **De veiller à ce que l'urbanisation soit porteuse de changement et favorise le développement national durable, comme le recommande le document final du premier débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration;**

c) **D'adopter une approche intégrée de la viabilité de l'urbanisation et des établissements humains qui inclut les principaux intéressés afin de trouver des solutions novatrices propices à la viabilité économique, environnementale et sociale;**

d) **De tenir compte des liens entre les dimensions sociales, économiques et environnementales de la viabilité de l'urbanisation et des établissements humains dans le cadre de l'élaboration des politiques, plans et programmes à l'échelon local, national et international;**

e) **De mettre en place, par des politiques d'aménagement des villes et d'architecture urbaine adaptées, des systèmes de transport viables qui mettent l'accent sur l'accessibilité et sur le rapprochement entre la population et les lieux plutôt que de se contenter d'étendre les infrastructures de transport urbaines ou d'intensifier la circulation des personnes et des biens;**

f) **D'incorporer l'équité dans les politiques d'urbanisation viable afin de remédier efficacement aux problèmes structurels et aux enjeux découlant de la pauvreté et des inégalités auxquels font face de nombreuses villes;**

g) **De continuer à soutenir ONU-Habitat en lui assurant un financement pluriannuel prévisible et en augmentant le montant de leurs contributions sans affectation particulière afin d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique de l'organisme pour la période 2014-2019.**
